



Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 18 juin 2026 (PV-CX722)

12h

Local 1119 Ringuet, UQTR

Présences

Professeur Pier-Luc Lajoie, président

Professeure Mariane Gazaille, vice-présidente aux relations de travail 1 (VPRT 1)

Professeur Marc Beauregard, vice-président aux relations de travail 2 (VPRT 2)

Professeure Chloé Fortin Bergeron, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU)

Professeur Philippe Caron, trésorier

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeure Dima Safi, vice-présidente à la vie syndicale (VPVS)

Professeur Loïc Boulon, secrétaire général

Pier-Luc Lajoie préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

CX722-18-06-2026-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2026 (PV-CX721)
4. Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs
5. Correspondance et information
6. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
7. Négo 2027
8. CRT - Fonctionnement
9. Comité d'analyse des enjeux sociopolitiques
10. Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche
11. Rapport des membres du comité exécutif
 1. Secrétariat général
 2. Trésorerie
 3. VPVS
 4. VPAU
 5. VPRT 2
 6. VPRT 1
 7. Présidence
12. Bilan et perspectives
13. Questions diverses
14. Date de la prochaine réunion régulière : 26 août 2026

15. Clôture de la réunion

CX722-18-06-2026-01 Ouverture de la réunion

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits. Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue aux collègues.

CX722-18-06-2026-02 Adoption de l'ordre du jour

La présidence de la réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 722^e réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

CX722-18-06-2026-03 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2026 (PV-CX721)

PV-CX721-04-06-2026

La présidence de la réunion présente le procès-verbal de la 721^e réunion du comité exécutif tenue le 4 juin 2026.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 721^e réunion du comité exécutif tenue le 4 juin 2026.

Adoptée à l'unanimité.

CX722-18-06-2026-04 Affaires découlant des procès-verbaux antérieurs

La présidence de la réunion parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le Service des ressources humaines a confirmé l'octroi des dégagements pour activité syndicale pour l'année 2026-2027 (cf. PV-CX721-04-06-2025-08).

CX722-18-06-2026-05 Correspondance et information

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX722-18-06-2026-06 Chantier sur les structures de gestion académique

La VPAU présente le point.

Une rencontre a été organisée le 9 juin pour discuter et présenter aux professeur·es et aux chargé·es de cours membres de la commission des études et du conseil d'administration la position du SPPUQTR adoptée en conseil syndical (PV-CS379-28-05-2026-05.2).

La proposition sur la restructuration a été adoptée à la majorité par la commission des études et le conseil d'administration, respectivement les 12 et 15 juin 2026.

Une réunion du comité syndical du chantier s'est tenue le 17 juin pour assurer un suivi sur le processus de restructuration. Les membres du comité ont indiqué vouloir poursuivre leur travail au sein de ce comité pour appuyer l'équipe syndicale de négociation.

CX722-18-06-2026-07 Négoc 2027

Les membres du comité exécutif discutent de l'organisation de la stratégie communicationnelle et de mobilisation dans le cadre du processus de renouvellement de la convention collective.

Le recours à une campagne publicitaire pourra faire l'objet d'une discussion avec le conseil syndical.

En prévision des journées de planification stratégique des 26 et 27 août, le président invite ses collègues à réfléchir à la thématique globale de la négociation, de même qu'aux principes directeurs et aux principaux axes de celle-ci.

Le VPRT 2 produira une analyse des données recueillies en 2022 (tournée des départements, rencontres thématiques et sondages).

CX722-18-06-2026-08 CRT - Fonctionnement

Conformément à l'article 8.2 des *Statuts*, les membres du comité des relations de travail (CRT) ont déterminé le mode de fonctionnement du CRT pour l'année 2026-2027, portant notamment sur la répartition et la documentation des dossiers, les processus décisionnels et la signature de lettres d'entente, le rapport du CRT et le rôle de la présidence.

Le CRT présente le fruit de son travail au comité exécutif.

CX722-18-06-2026-09 Comité d'analyse des enjeux sociopolitiques

Le président présente le point.

Une partie du corps professoral formule de manière récurrente des demandes pour que le Syndicat prenne position sur des enjeux sociopolitiques. Les membres du comité exécutif sont généralement ambivalents à l'égard de ces demandes, tant en raison du positionnement individuel requis que de l'effort d'analyse nécessaire. Certains membres du conseil syndical manifestent également une ambivalence, considérant la difficulté de prendre position en tant que délégué·e ou au nom du département, et du rôle du Syndicat dans ce type d'interventions.

Le président présente une proposition visant la création d'un comité d'analyse des enjeux sociopolitiques, ainsi que les lignes directrices et les directives qui s'y rattachent.

- | | |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | l'article 7.2.i des <i>Statuts</i> portant sur la responsabilité du comité exécutif à recommander au conseil syndical la création des comités <i>ad hoc</i> ; |
| CONSIDÉRANT | que le Syndicat reconnaît son rôle social et politique, mais que sa mission première demeure l'amélioration des conditions de travail ainsi que la défense des droits et intérêts du corps professoral; |
| CONSIDÉRANT | que les membres du comité exécutif doivent concentrer leurs efforts sur la mission du Syndicat; |

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical la création d'un comité d'analyse des enjeux sociopolitiques (CADES).

Adoptée à l'unanimité.

CX722-18-06-2026-10	Comité bipartite – Dégagements d'enseignement pour la recherche
----------------------------	--

Le VPRT 2 présente une mise à jour de la proposition d'ajustements à la formule de distribution des sommes attribuées aux professeurs-chercheurs en vertu du paragraphe 10.25 a) de la convention collective 2022-2027 (PV-CX720-14-05-2026-05).

Une présentation pourra être faite auprès des délégué·es lors de la réunion du conseil syndical du 10 septembre 2026.

CX722-18-06-2026-11	Rapport des membres du comité exécutif
----------------------------	---

1. Secrétariat général

(absence)

2. Trésorerie

- a. Présentation de l'état des placements au 31 mai 2026;
- b. Confirmation que l'ajustement de l'IPC sera versé sur la paie des professeur·es du 25 juin 2026.

3. Vice-présidence à la vie syndicale

(absence)

4. Vice-présidence aux affaires universitaires

- a. 9 juin : Rencontre préparatoire avec les membres du conseil d'administration et de la commission des études. Les chargé·es de cours ont également été invité·es. Discussion sur l'entérinement des éléments portant sur le fonctionnement facultaire. Présentation des différents processus de contestation possibles en assemblée délibérante, selon le *Code L'espérance*.
- b. 17 juin : Rencontre avec le comité syndical chantier. Présentation du tableau des demandes syndicales concernant le Chantier. Plusieurs discussions autour de l'utilisation des locaux de recherche et des laboratoires. Les membres ont été sensibles au fait que les doyens puissent poursuivre leurs activités de recherche, mais demeurent inquiets quant au potentiel de conflit d'intérêts et à la notion de « travail professoral raisonnable » du futur doyen. Les discussions ont mené à une proposition visant à inviter le futur doyen à déclarer au Conseil de faculté ses activités professorales afin d'assurer une certaine vigie du caractère raisonnable des activités maintenues à titre de doyen.

5. Vice-présidence aux relations de travail 2

- Se référer au rapport présenté au CX721-04-05-2026-09.5. Rien de nouveau à signaler.

6. Vice-présidence aux relations de travail 1

- a. Annulation d'un cours – Date non respectée (PV-CX720-14-05-2026-11.6.d)
 - Le cours a été annulé après la date limite. Le professeur tente de compléter sa tâche normale en récupérant des heures en appoint d'un collègue. L'administration contrevient à l'article 10.12 de la convention collective en obligeant le professeur à utiliser ses heures en réserve pour compléter sa tâche normale.
 - ✓ Audience le 23 juin 2026.
- b. Refus d'AÉR (PV-CX720-14-05-2026-11.6.e)

- Un professeur a fait une demande d'AÉR. Le DGAAP a refusé la demande avant que la commission des études en soit saisie, ce qui constitue une ingérence dans le processus d'octroi des AÉR prévu à l'article 14 de la convention collective. Une proposition de processus a été reçue de l'employeur.
 - ✓ Une contre-proposition a été envoyée.
- c. Non-respect du *Règlement d'étude de premier cycle (PV-CX721-04-06-2026-09.06.b)*
 - Un professeur n'a pas respecté le règlement. Des fautes sur le plan pédagogique sont alléguées. Une suspension disciplinaire sans solde a été imposée.
 - ✓ Rencontre avec les vice-recteurs académiques, MM. Sébastien Charles et Vincent Cantin relativement à la tâche du professeur qui doit être complétée.
 - ✓ Proposition de la part des vice-recteurs académiques à venir au courant de la semaine.
- d. Climat de travail et autres objets à identifier (*PV-CX721-04-06-2026-09.06.c*)
 - Il est fait état de la non-intervention de la DGAAP adjointe par intérim et d'un problème de climat de travail en assemblée départementale et au comité de programme. Un sentiment d'insécurité est également rapporté.
 - ✓ Selon le procureur, il s'agit d'un dossier de harcèlement.
 - ✓ Une suspension de délai pourra être demandée.
 - ✓ Aucune réponse n'a été reçue de la professeure. Elle devra décider si elle souhaite déposer un grief.
- e. Comité de présélection à l'embauche (*PV-CX721-04-06-2026-09.06.d*)
 - Une professeure souhaite siéger au comité. La prochaine direction départementale l'informe que cela ne sera pas possible, afin d'assurer une diversité des points de vue. L'article 9.03 b) prévoit que le comité est composé « d'au moins deux professeurs du département désignés par l'Assemblée départementale [...] ».
 - ✓ Pas de demande officielle d'intervention.
 - ✓ Le dossier est clos.
- f. Comité d'évaluation - 1^{er} contrat (*PV-CX721-04-06-2026-09.06.e*)
 - Les deux professeur-es du programme appelé à siéger au comité d'évaluation ont été identifiés.
 - Un risque de conflit d'intérêts est soulevé à l'égard de l'un des deux professeur-es proposés, en lien avec la professeure évaluée.
 - ✓ Une consultation auprès de la professeure est attendue afin de déterminer si le dossier peut être clos.
- g. Détresse (*PV-CX721-04-06-2026-09.06.f*)
 - Demande d'information concernant un refus de dégageant.
 - Lourdeur de la demande de certification éthique.
 - ✓ Le professeur ne veut pas poursuivre les démarches.
- h. Imposition d'une directrice administrative (*PV-CX720-14-05-2026-11.6.m*)
 - Une directrice administrative est imposée dans une clinique sans consultation des directions pédagogiques.
 - ✓ En attente de réponse de la professeure responsable du dossier.
- i. Partage des DTR (*PV-CX721-04-06-2026-09.06.h*)
 - L'Université ne permet pas le partage ni la rémunération des professeur-es externes en vertu de l'annexe C.
 - Procédure de transfert de fonds.

- ✓ Un rappel de l'état des travaux relatifs aux DTR a été fait en conseil syndical; cinq réponses ont été obtenues.
- ✓ L'Université est favorable à la démarche.
- ✓ Des travaux sont en cours du côté de l'Université afin d'évaluer la manière de procéder, notamment auprès du Service des technologies de l'information et du Service des finances.

7. Présidence

- a. Rencontre avec le Vice-recteur au développement humain et organisationnel, M. Mathieu Desjardins, au sujet de la protection de la confidentialité de la protectrice universitaire et du mécanisme de soutien aux enquêtes.
- b. Suivant l'envoi d'une lettre à la présidence du CA, au recteur et au VRDHO co-signée par l'ensemble des syndicats, le VRDHO a soumis une proposition formelle d'un guide sur la protection de la confidentialité de la protectrice universitaire qui résulte en une procédure beaucoup plus rigoureuse et circonscrite. Ce guide sera présenté pour approbation au CA.
- c. Soutien aux professeur·es sous enquête : entente sur l'idée d'un mode de calcul « par défaut » qui limite le droit de gérance (interprétation patronale), mais qui ne repose pas sur l'autodéclaration. Calcul à définir.
- d. Annexe C et Fondation : l'employeur demande des arguments justifiant le recours à la Fondation pour répondre aux besoins des professeur·es qui ne peuvent être comblés autrement. Une liste d'arguments a été soumise. Des discussions ont également lieu sur la possibilité d'offrir des bourses à des personnes étudiantes qui ne sont pas associées aux travaux de recherche du professeur.

CX722-18-06-2026-12 Bilan et perspectives

Un tour de table est demandé afin que chaque membre du comité exécutif présente des éléments qui ont marqué l'année ou encore des processus à améliorer durant la prochaine année pour rendre encore plus efficaces le comité exécutif et le Syndicat.

Les membres du comité exécutif tiennent à remercier le personnel du Syndicat pour le travail accompli, son dévouement envers le Syndicat et les professeur·es.

CX722-18-06-2026-13 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX722-18-06-2026-14 Date de la prochaine réunion

La présidence de la réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le mercredi 26 août 2026.

CX722-18-06-2026-15 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h.

Présidence de réunion

Secrétaire de réunion

Pier-Luc Lajoie
Président
SPPUQTR

François Landry
Conseiller aux affaires universitaires
SPPUQTR